

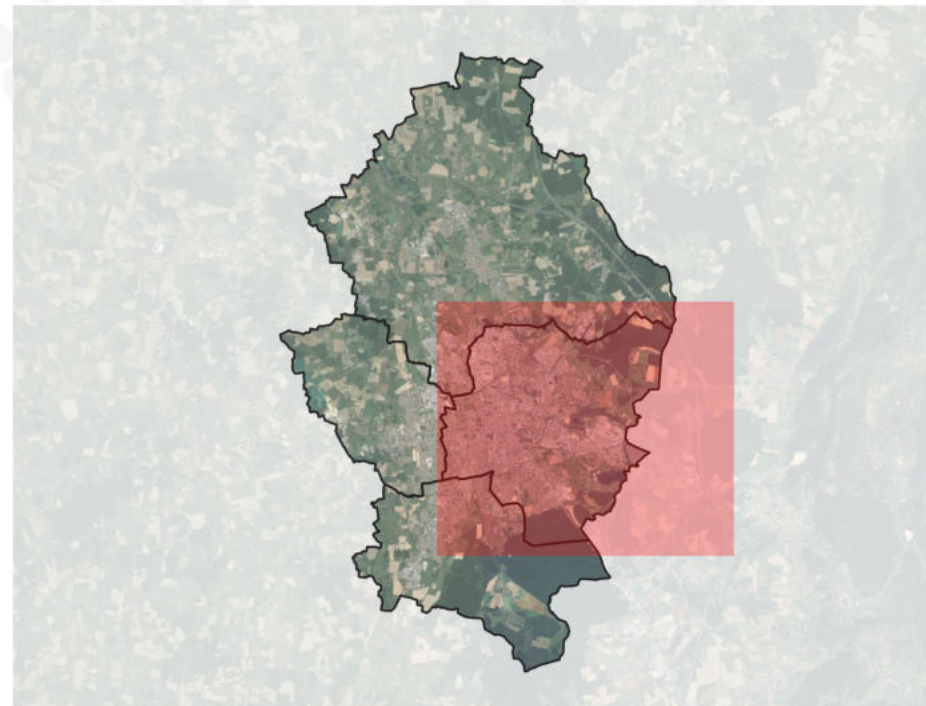
Révision du PLU

Commune de
Bourg-en-Bresse

Traduction règlementaire

Date d'arrêt : 23 septembre 2024

Conseil Municipal d'approbation du 23 Juin 2025



1:8000

Version du 12-06-2025



CITADIA

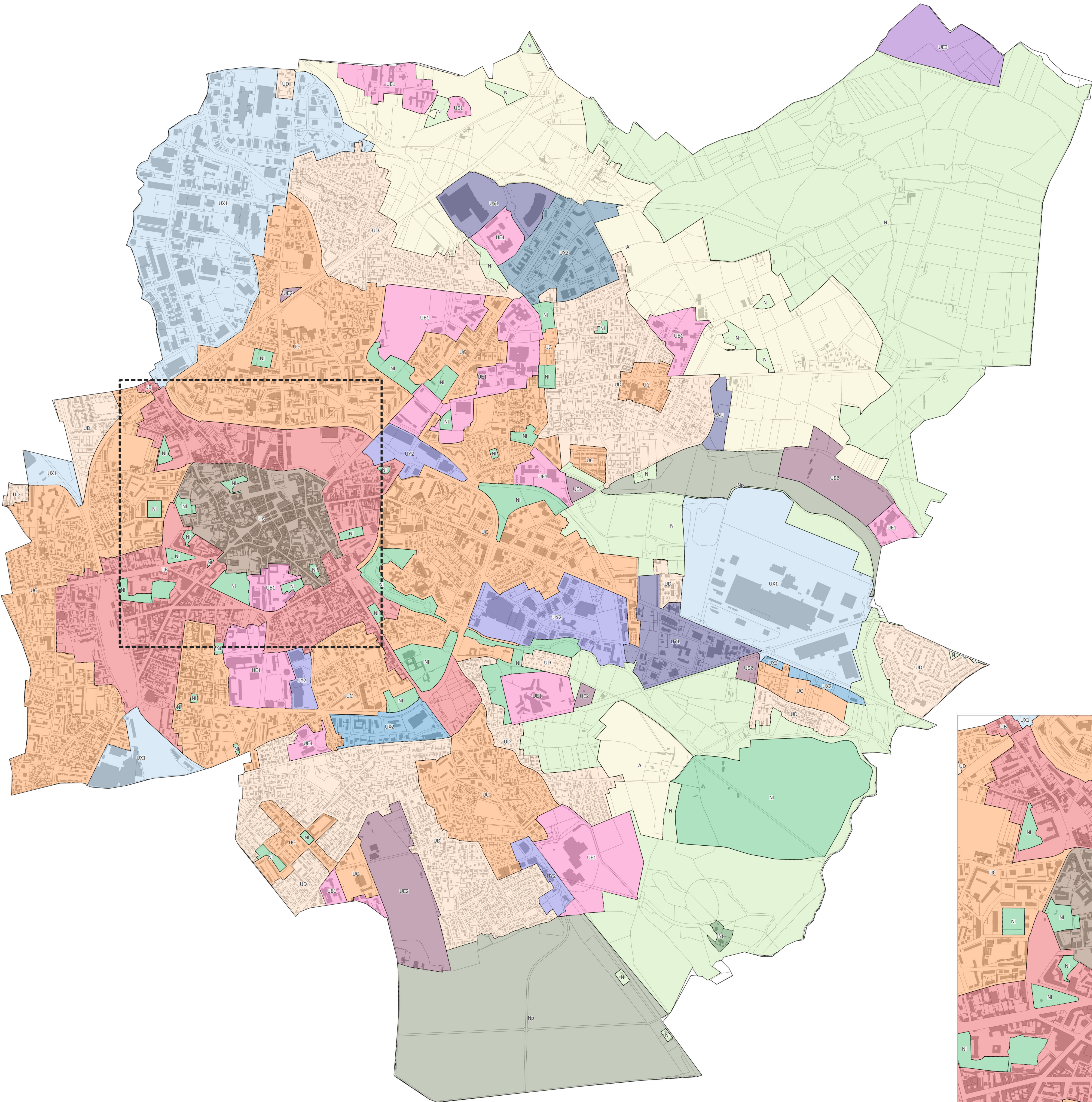
Eléments du zonage

Zonage règlementaire

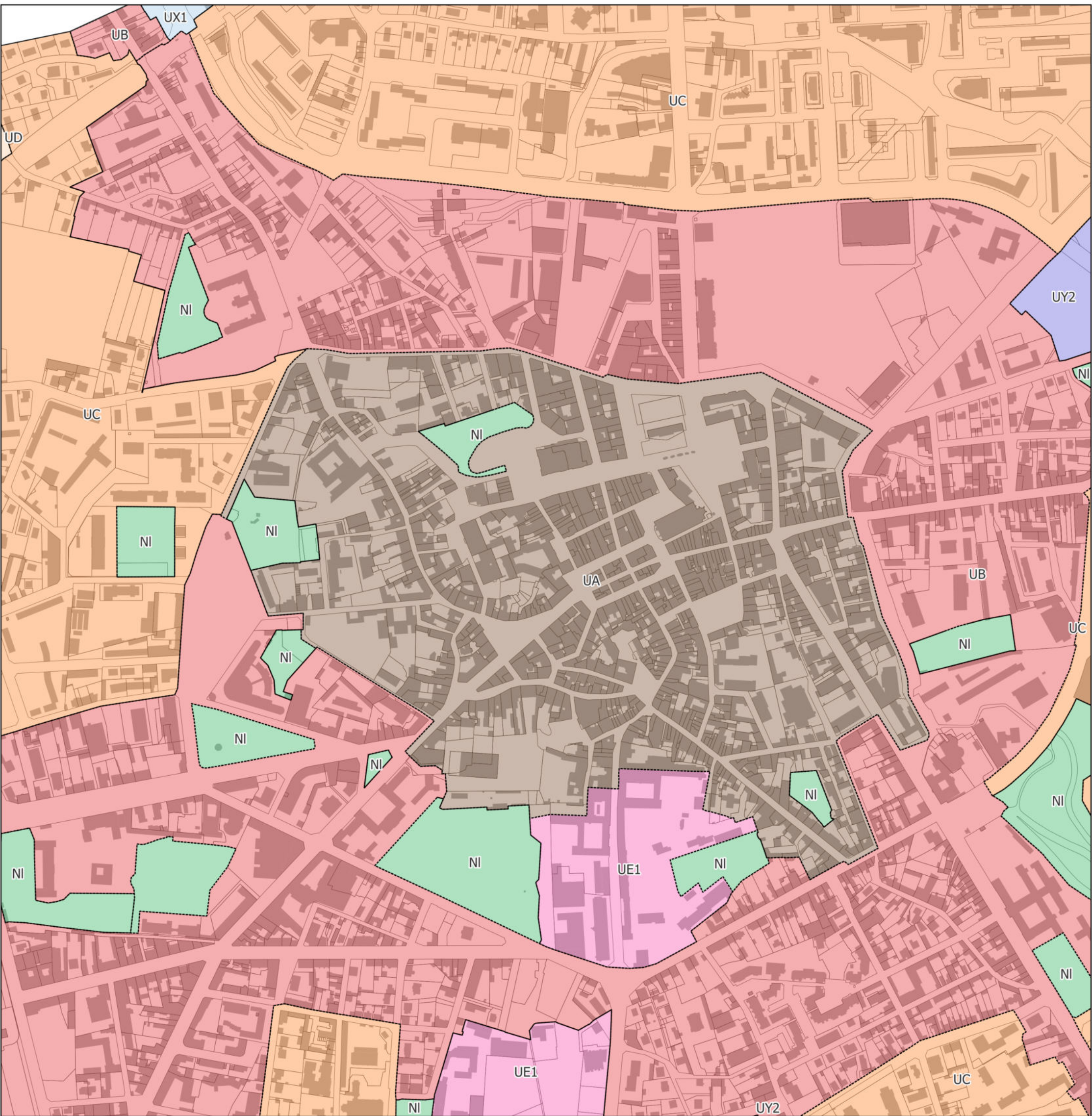
- 2AU : Zones d'urbanisation future
- A : Zones agricoles
- N : Zones naturelles
- Ni : Zones naturelles dédiées aux loisirs
- Np : Zones naturelles protégées pour des raisons écologiques et paysagères
- Nt : zone naturelle spécifique à la valorisation et au traitement des déchets de la Tienne
- UA : Zone urbaine à vocation mixte d'hypercentre
- UB : Zones urbaines de centre élargi
- UC : Zones résidentielles denses
- UD : Zones résidentielles périphériques
- UE1 : Zones d'équipements structurants
- UE2 : Zones d'équipements sportifs ou de loisirs
- UE3 : Zone d'équipements correspondant à l'usine de traitement des déchets de la Tienne
- UX1 : Zones d'activités industrielles et artisanales productives
- UX2 : Zones d'activités diversifiées (PME, PMI, tertiaire) d'intérêt local
- UX3 : Zones d'activités tertiaires
- UY1 : Zones d'activités commerciales classiques
- UY2 : Zones d'activités commerciales en mutation

Eléments de repère

- Bâtiments
- Limites cadastrales



Secteur du Centre-ville



500 m